Adolphe Van Puyenbrock fut trouvé dans son lit reposant du sommeil du juste. Saisi aussitôt on l'emmena au poste. Dans la poche de son pantalon on trouva un porte-monnaie ensanglanté et le couteau ayant servi au crime. Rétablissant petit à petit la scène accomplie, tranchant enfin de la pointe, le couteau, ce couteau sert ordinairement à couper le lin a été saisi comme pièce à conviction ainsi que la chemise de la victime.

Descente du Parquet

A quatre heures, M. Guillemin, substitut du procureur de la République, M. Dassonville, juge d'instruction accompagnés du greffier de ce dernier, procédaient à leur enquête.

L'état de la victime

Nous nous sommes rendus hier à l'hôpital de la Marine. Souffleé est dans la salle n° 1, lit 4. Dès son arrivée à l'hôpital il a reçu les soins de M. Cuinelol, interne de service, puis M. le docteur Durel, appelé d'urgence, lui fit les sutures nécessaires.

Souffleé a reçu, comme nous l'avons dit tout à l'heure, sept coups de couteau. Il a une plaie pénétrante de l'abdomen et probablement une plaie pénétrante de la poitrine. Les autres blessures, au-dessus de l'œil gauche, à la joue gauche, à la cuisse et dans les doigts sont peu graves. On redoute des accidents pulmonaires.

Les docteurs ne peuvent encore se prononcer sur son compte.

Dans la journée d'hier, sa femme est venue le voir trois fois. La malheureuse est désespérée.

Adolphe Van Puyenbrock

L'assassin travaille régulièrement chez M. Catel-Bonnet. Il n'a pas de bris judiciaires. Il se livre de temps en temps à l'ivrognerie et passe dans tout le quartier pour une véritable brute. Ses mœurs sont déplorables. Il semble ne pas regretter ce qu'il a fait.

Il a été transféré au parquet.

Quant à la fille Glinkers, elle a été relâchée. Elle sera cependant poursuivie, sans doute, pour outrage public à la pudeur ainsi que Van Puyenbrock.

LES DRAMES DE L'IVRESSE

Une femme qui brûle un homme avec du pétrole

Ménage interlope

Dans la première quinzaine du présent mois, M. Damullier, débitant, rue d'Arles, 82, voyait arriver chez lui un homme et une femme qui se présentèrent comme un ménage sans enfants et louèrent une chambre au premier étage, pour le 15.

A cette date, le couple prit, en effet, possession de la chambre, et rien dans leurs allures ne pouvait faire présager que, huit jours après, un horrible drame s'y serait déroulé.

L'homme, Charles Sauvage, 48 ans, mouleur en fer, travaillant chez M. Questroy, se rendait régulièrement à son travail, tandis que la femme, une brune, de taille moyenne, avec une figure méchante, dans laquelle brillent deux yeux perçants, allait faire des journées en ville. Elle profita même de sa nouvelle installation pour faire ses offres de services à Mme Damullier, qui les refusa.

Le peu de temps qui allait décroître depuis leur entrée dans cette maison, ne leur avait pas encore permis d'avoir des relations suivies avec les autres locataires. Néanmoins ceux-ci ne tardèrent pas à apprendre que c'était un faux ménage, qui avait demeuré en dernier lieu rue des Meuniers et que la femme, Louisa Vancauwelaert, 36 ans, était l'épouse séparée de corps et de biens d'un sieur Croix. On apprit également qu'elle avait deux enfants dont les parents, qui habitent Anzin ont la garde.

Toutes ces raisons firent que, loin de rechercher leur compagnie, chacun l'évitait; les propriétaires, eux-mêmes, se contentaient de leur dire bonjour et bonsoir, rien de plus.

Le drame

Sauvage et sa concubine se consolaient de leur isolement en absorbant, de temps en temps, des petits verres plus que de raison.

C'est ainsi que mardi 4 mai, le mouleur revint dans un état d'ivresse et qu'il trouva sa digne compagne dans des dispositions semblables.

Au lieu de manger, Sauvage se coucha sur le plancher de la chambre et s'y endormit profondément.

Tout à coup, vers deux heures moins le quart, la femme Vancauwelaert que cette position exaspérait, s'empara d'un litre de pétrole et le versa sur les vêtements du dormeur. Puis, véritable furie sans raison, elle enflamma une allumette qu'elle jeta sur lui.

Horreur! le pétrole s'enflamme et bientôt on entendit les chairs griller sous l'action du feu!

Alors, une lueur de raison revint à cette criminelle, qui, se jetant sur le malheureux, se mit à étouffer les flammes avec ses mains, qui furent même légèrement brûlées aussi.

Ensuite elle jeta un seau d'eau sur Sauvage pour éteindre les derniers vestiges du feu, après quoi, elle le souleva et le porta sur le lit.

Les secours

Cependant le dormeur qui ne s'était pas éveillé pendant toute cette scène ou peut-être avait eu une syncope, ouvrit enfin les yeux et sous l'influence de la douleur, sauta du lit, ouvrit la porte et appela au secours.

La compagne joignit ses appels aux siens et en un instant toute la maison fut au courant du terrible drame.

Chacun s'empressa autour du brûlé, dont l'état était pitoyable; pas l'un se mit à la recherche de la police, tandis qu'un autre pourrait chercher M. le docteur Declercq.

Quand celui-ci arriva, il constata des brûlures très graves sur le bras droit, à la poitrine, au dos et au cou, qu'après un premier pansement, il ordonna le transport à l'Hôpital de la Charité. Tous les vêtements du malheureux étaient carbonisés et la chair toute grillée pendant en lambeaux, surtout au bras et à l'épaule. Le spectacle était horrible à voir.

Pendant le temps qu'on soignait le blessé, deux gardiens de la paix emmenaient la mégère au poste de sûreté. Quant à M. le commissaire de police Thillard le faisait reconduire sur le lieu du crime pour ouvrir son enquête.

Les interrogatoires

Aux questions que lui posa le magistrat, Eulalie Vancauwelaert répondit qu'elle n'avait agi de la sorte que parce que Sauvage était rentré ivre et que cela l'avait irritée. Elle fut reconstituée la scène comme nous l'avons racontée.

A la suite de cet interrogatoire, M. le commissaire de police la fit mettre au Dépôt, pour continuer aujourd'hui son enquête, après quoi, il la déférera au Parquet.

Puis, il se rendit à l'hôpital de la Charité, où le docteur, en voyant la gravité de l'état de Sauvage, avait ordonné le plus complet repos. Néanmoins, M. Thillard dut procéder à son interrogatoire; car on ne sait si le malheureux carbonisé existera encore aujourd'hui.

Sauvage n'a pu donner au magistrat aucun renseignement sur ce qui s'était passé avant qu'il rentrât à lui sur le lit. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il était ivre et que sa maîtresse devait l'être aussi.

Quant au mobile qui a poussé cette dernière à commettre ce crime, il ne peut l'expliquer, Cependant, il a appris à M. Thillard qu'il vivait en concubinage avec elle depuis 12 ans et qu'il l'avait fait arrêter 15 fois, condamnée, à cette époque, pour lui avoir volé du linge. Ils habitaient alors rue Léon Gambetta.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce drame de l'ivresse.

Tentative de suicide. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure et demie du matin, M. Sofflet, débitant quai de la Basseé-Deûle, 9, Eugène Clinquart, arrêté à bord du *Julia*, ont amené devant M. le commissaire de police de permanence la jeune Marie Lescout, 16 ans, rue Roussel, 50, qui venait de se jeter à l'eau, que M. Clinquart avait été assez heureux de retirer saine et sauve.

Un quarts de 16 ans 1/2, Arthur Casier, rue Roussel, 62, accompagnait ces trois personnes et raconta qu'il avait suivi la jeune fille, en l'entendant parler de suicide, mais qu'il était arrivé trop tard pour l'empêcher de se jeter à l'eau.

De son côté, Marie Lescout déclara qu'elle avait voulu se tuer parce que ses parents l'avaient mise à la porte.

M. le commissaire fit venir les parents de la jeune désespérée et apprit, non sans surprise que les vagabondages que les deux jeunes gens prétendaient voulaient jouer aux amoureux.

Ils ont repris leur fille après qu'elle se fut changée des pieds jusqu'à la tête avec les vêtements que la mère avait apportés.

Un soldat qui se rebelle. — Hier, vers 9 heures du matin, le brigadier de gendarmerie Lévêque apercevait sur le boulevard Vauban une voiture attelée d'un cheval et conduite par un soldat du 58e de ligne, en état d'ivresse.

Craignant des accidents, le brigadier invita le conducteur à rentrer à la caserne, mais ce dernier refusa.

L'agent saisit les rênes, remit le cheval entre les mains de l'ordonnance du général de Chauvenet qui passait en ce moment, et voulut conduire le soldat à la caserne, mais le militaire opposa une résistance et il fallut l'aide de plusieurs gendarmes pour l'y conduire.

C'est un nommé Hermetz Joseph, soldat de la classe 1889.

LE NORD

CAMBRAI

VIOLENT INCENDIE A SOLESMES

Rue du Quesnoy, un violent incendie a détruit quatre maisons : celles de M. Henri Bilaud, de M. Chastain père, de Mme veuve Delsarte et de Mme Delsarte Ménard, toute quatre couvertes en chaume.

Malgré les secours promptement organisés, il n'a pu être sauvé aucun meuble. Huit ménages d'ouvriers se trouvent sans ressources sur la rue.

Les immeubles sont assurés.

HAZEBROUCK

SUICIDE ET INCENDIE A NOORTPEENE

Lundi, un incendie, dévorait la grange de Mme veuve Desmondt, Louis, au hameau du Schoubrouck, à Noortpeene.

Quand les pompiers furent sur place, on trouva la flèche de la fermière, Pierre Desmondt, complètement carbonisé dans la grange.

Le malheureux s'était d'abord donné la mort en se tirant un coup de fusil dans la poitrine sous le sein droit.

On ignore si c'est le coup de coup de feu qui a enflammé le pétrole contenu dans la grange ou si c'est le suicidé qui a incendié lui-même l'immeuble avant de se tuer.

DUNKERQUE

Les pêcheurs d'Islande. — Il n'y a eu qu'une quarantaine de lettres provenant d'Islande, distribuées à Dunkerque par le courrier que nous avons annoncé hier et arrivé le 30 à Granton (Ecosse).

De cette correspondance il résulte qu'à la date du 4 mai, Jambord Colibri avait 122 tonnes morues en cale et qu'il continuait sa pêche à Février : que la goélette Yvonne, était sur le banc de Féroé, continuant sa pêche le 10 mai et avait en cales 140 tonnes morues. La goélette Pronisé avait 284 tonnes morues, et le Eileur 214 tonnes morues.

D'une lettre partculière qui nous parvient de Seckjavik (capitale d'Islande) et datée du 15 mai courant, nous apprenons qu'il n'y aurait pas les malheurs que l'on a fait circuler. Seule, une goélette de Paimpol serait à la côte, à l'ouest de Ostor-Hoerne, à 15 milles du cap Ingolsoff et qui est supposée être, sous toutes réserves, « Notre-Dame de la Rance », de Paimpol.

PAS-DE-CALAIS

Accident mortel aux mines de Lens

Lundi dans la soirée, M. Louis Dufour, surveillant aux mines de Lens, était occupé au compagnie des ouvriers. MM. Duc Emile et Jean-Jean, ingénieurs, le mettaient en besogne importante dans le puits n° 10, lorsqu'un jet d'eau se produisit et l'atteignant en pleine poitrine le renversa.

M. Dufour qui se trouvait placé sur une poutre de douze centimètres de largeur perdit l'équilibre et tomba au fond du puits d'une hauteur de trente-cinq mètres environ.

On s'empressa de le retirer et de lui prodiguer des soins. Mais tout fut inutile, il rendit le dernier souplr quelques instants après.

Lillers. — Dimanche dernier vers onze heures du soir, M. Onésime Bernois, 32 ans, domestique, a été assailli par un individu sur la route de Lillers à Hem, près du Moulin-Blanc.

Il a été roué de coups pendant qu'on tentait de lui enlever son porte-monnaie et sa montre.

L'arrivée de deux personnes attirées par ses cris a mis ses agresseurs en fuite.

Haisnes. — Un nommé Fortuné Meurin, 63 ans, journalier à la Basseé, a été blessé dans le faubourg de la Basseé commettant des actes obscènes sur un jeune enfant de 12 ans. Cet ignoble vieillard a été aussitôt arrêté et conduit à la prison de Béthune.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du 24 mai

Les Vols de Mons-en-Barœul et de Fives

1° Alcide-Alphonse Van Aevermaet, âgé de 31 ans, maréchal-ferrant à Lille;

2° Marie-Séraphine Van Goethem, femme Aevermaet, âgée de 31 ans, ménagère à Lille.

Le 23 février 1892, vers trois heures et demie du matin, deux agents de police de Lille, mirent en état d'arrestation les susnommés Van Aevermaet qu'ils venaient de rencontrer porteur d'un paquet volumineux contenant de la literie, des effets d'habillements ainsi que divers ustensiles de ménage. Ces objets avaient été volés à Mons-en-Barœul, dans une maison appartenant aux héritiers de la veuve Lyrmint, récemment décédée.

Une perquisition opérée au domicile des époux Van Aevermaet, amena la découverte d'une certaine quantité d'autres objets de même nature provenant du même vol.

Van Aevermaet se reconnaît l'auteur de cette soustraction, il prétend toutefois avoir commis le vol, non pas dans la maison Lyrmint, mais dans une autre appartenant à M. Decoq, habitant Mons-en-Barœul.

Cette allégation a été démentie par les faits ; en effet, il est affirmé d'objets provenant de ce dernier, sans être vu par aucun témoin, tout ce qu'il a pu, sans être vu par aucun témoin, tout ce qu'il a l'heure où l'accusé prétend avoir soustrait le paquet.

Le but de Van Aevermaet en formulant cette allégation mensongère, étant de s'exonérer des conséquences qu'aurait pour lui, le vol perpétré chez Larminat.

En effet, pour prouver cette allégation il faudrait qu'il ait pu, dans le court laps de temps qui s'écoule entre le vol de Mons-en-Barœul et le vol de Fives, s'emparer de ces objets, ouvrir divers meubles à l'aide d'une fausse clef et briser les scellés apposés sur les meubles en faisant constater après le décès de la veuve Larminat.

Plusieurs autres crimes de même nature ont été relevés à la charge de Van Aevermaet. Les recherches faites à son domicile ont amené la découverte d'une grande quantité d'objets provenant de vols et notamment d'une montre en argent, une lorgnette de théâtre, du linge et des vêtements, qui ont été reconnus par la veuve Livermont.

Cette dame, qui demeure à Lille rue d'Hauboursin, 28, étant rentrée chez elle le 10 janvier 1891, vers deux heures du soir, constatait que les diverses pièces de son habitation avaient été fouillées. Les meubles en étaient ouverts et les lits bouleversés. Un grand nombre d'objets mobiliers avaient disparu ainsi qu'une somme de 44 fr. déposée dans un cabinet secret de M. Barthélemy. Les fenêtres situées au 1er étage avait été forcée et le linge qu'elle contenait y fut enlevé.

Pour pénétrer dans ce logement, Van Aevermaet s'était servi d'une échelle qu'il avait appliquée contre le mur mitoyen qui sépare le jardin d'une fenêtre laissée ouverte au 1er étage.

L'accusé se prétend innocent de ce crime et prétend avoir acheté les objets volés chez la veuve Livermont à une personne qu'il ne connaît pas. La femme a déclaré qu'il avait emporté chez elle le produit de ce vol, dans la soirée du 11 janvier, vers neuf heures, c'est-à-dire au moment même où il venait d'être commis.

Les perquisitions opérées au domicile des époux Van Aevermaet ont également fait découvrir divers objets volés le 12 janvier 1891, vers sept heures du soir, chez M. Dour, ouvrier à Fives-Lille, rue de Belle-Ville, n° 80, Van Aevermaet s'est introduit pendant l'absence du propriétaire dans la maison de M. Dour, en escaladant un mur de clôture et en forçant le battant d'une porte extérieure.

Après avoir visité les meubles qui n'étaient pas fermés à clef, il s'est emparé d'une montre, d'une petite somme d'argent, d'un porte-feuille renfermant des papiers sans valeur, ainsi que de divers articles de lingerie et d'habillement.

L'accusé se reconnaît l'auteur de ce vol et prétend avoir agi poussé par la misère.

Tous les objets volés chez Van Aevermaet ont été rapportés par lui à son domicile et reconnus sciemment par Marie Van Goethem, sa femme.

Van Aevermaet est né à Mons le 31 juillet à St-Nicolas (Belgique) où il résidait précédemment. Il a déjà été condamné plusieurs fois en Belgique pour vol.

Quant à sa femme, bien qu'elle n'ait jamais subi de condamnation, les renseignements fournis sur elle ne lui sont pas favorables.

L'accusé Alphonse Van Aevermaet est condamné à six ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.

La femme Marie Van Goethem est acquittée.

Défenseur : Me Michel Legrand et Toussaint.

VOL A L'ÉGLISE DE LAROUVILLIES

Dans la nuit du 18 au 14 novembre 1891, David Tison s'introduisait dans l'église de Larouvillies, en escaladant une fenêtre dont il avait arraché le grillage en fer et brisé le vitrail.

Dans la sacristie, il dérobe une cinquantaine de grandes hosties, un certain nombre de petites hosties d'un chibre en argent et fracture une autre armoire où il lui un reste de vin.

Dans l'église, il ouvrit le tabernacle du maître-autel dont il avait découvert la clef dans l'un des tiroirs d'une armoire de la sacristie et prit une lunette en vermeil qui était sur le trône en chêne fixé à un pilier de l'église. On ignore si on lui a volé quelque chose.

Tison nie le vol, mais l'instruction a relevé contre lui des charges accablantes.

Le 13 novembre 1891, vers 11 heures du soir il a été vu par Valérie Edart, femme Paul, au moment où il se dirigeait vers le centre du village de Larouvillies, du côté de l'église.

Le 25 novembre 1891, jour de son arrestation il était encore nanti de la lunette et du pied de chibre et ne put expliquer d'une façon satisfaisante comment il s'était procuré ces objets.

De plus, l'accusé s'était présenté le 13 novembre 1891 chez Désir Haniaux, tailleur à Ercourgt et lui avait emprunté un parapluie. Or, le manche de ce parapluie a été retrouvé dans le cimetière qui entoure l'église de Larouvillies au pied de la fenêtre escaladée, landis que l'autre partie a été découverte avec la coque du chibre dans une cuisse située à une distance de 50 mètres environ.

Enfin, le bourgeois de Larouvillies portait de nombreuses taches de cire provenant d'un cierge qu'il avait pris au maître-autel pour s'éclairer et qu'il a été retrouvé dans le cimetière.

Tison est né noté sous tous les rapports. Il a déjà encouru, tant en France qu'en Belgique, quinze condamnations dont onze pour vols et escroqueries.

Le Vol de chez MM. Dewachter

rue Solférino, à Lille

1° Ernest-Charles Rondin, âge de 25 ans, né à Avranches, (Manche), domestique, à Lille;

2° Emile-Joseph Gandi, 25 ans, né à Saint Omer (Pas-de-Calais), domestique à Lille;

3. Louise Diellam, 22 ans, née à Armentières, blanchisseuse, à Lille;

4° Eulalie-Joseph Mées, femme Marescaux, âgée de 50 ans, née à Comines, ménagère à Lille.

Le nommé Mondin a été employé du 20 juin au 1er novembre 1890, comme cocher, chez les époux Deuschter, marchands de vêtements confectionnés, rue Solférino, à Lille. Ces derniers possèdent à Lille une maison appelée maison de campagne et située rue Solférino, près des fortifications.

Mondin a profité de cette situation pour commettre de nombreux vols au préjudice de ses patrons, avec la complicité de ses maîtresses, la fille Diellam, sa maîtresse, du nommé Gandi et d'Eulalie Mées, femme Marescaux.

Dans le courant du mois de juillet et août 1890, Mondin a soustrait chez M. Dewachter un chèle de soie, un tablier de soie, un couvre-litet une robe appartenant à la maîtresse. Celle-ci a vendu le couvre-lit et le tablier à une friplère, a fait tailler un rouge-à-cidre qu'il était primitivement de couleur grise et l'a fait déposer au Mont-de-Piété, sous le nom de Gandi, qui ne pouvait ignorer le provenance frauduleuse de ces objets.

Mondin prétend que le couvre lit et le tablier lui qui été donnés par Mme Dewachter, qui lui opposa un et gold des étrennes.

Du mois de juillet au mois de novembre 1890, Mondin a soustrait dans les magasins dont il avait la surveillance, de nombreux objets, ainsi que plusieurs confections qu'il a portés au Mont-de-Piété, ou qu'il a fait déposer par la fille Diellam, par Gandi et par Eulalie Mées.

Ces enlèvements étaient faits sous de faux noms et le bordereau de Eulalie Mées.

De mois de novembre 1890 au mois d'août 1891, Mondin qui était resté en relations avec les époux Dewachter, a pénétré à plusieurs reprises, à l'aide d'une fausse clef qu'il s'était fait confectionner, dans leur maison et a soustrait des objets divers, qu'il a ensuite fait habillements confectionnés qu'il a fait porter au mont de piété par sa maîtresse et par la femme Marescaux.

Du 24 décembre 1890 au 12 janvier 1891, Mondin agissant seul seul, sont avec la complicité de Gandi, de Louise Diellam et de la femme Marescaux, a, à diverses reprises, soustrait pendant la nuit un grand nombre d'objets dans le logement occupé par plusieurs dans la maison de la rue Solférino.

Les quatre accusés ont avoué, sauf quelques restrictions, leur culpabilité.

Le 4 décembre 1890, à 6 heures 1/2 du soir, Mondin, sa maîtresse et la femme Marescaux, après avoir monté d'une échelle, se rendirent ensemble à la maison de campagne des époux Dewachter qu'ils savaient inhabitée et sans gardien. L'échelle fut dressée contre le mur de la cour et Mondin s'en servit pour atteindre une plombière par laquelle il put pénétrer dans la maison en brisant la vitre d'une fenêtre du 1er étage. Il alla ensuite ouvrir la porte extérieure pour faire entrer la fille Diellam laissant pour la femme Marescaux faisait le guet dans la rue.

Ils volèrent ainsi, après avoir brisé plusieurs portes intérieures, des articles de literie qui furent vendus à une brocanteuse.

Le 27 décembre suivant, ils retournèrent vers 6 heures du soir dans la maison de la rue Solférino et s'emparèrent de la batterie de cuisine. Ce vol a été commis sans escalade, Mondin ayant ouvert la porte extérieure à l'aide d'une fausse clef.

Quelques jours après, Mondin disait à un ami qu'il avait profité de la nuit, du même moyen pour voler de la literie, des rideaux et des objets divers, qu'il avait vendus à des brocanteuses.

Les faits mis à charge de Mondin et Gandi, ont été vendus par la femme Marescaux et les deux complices de ces vols.

Le 13 janvier, Mondin et Gandi continuant de violer le mur séparant d'une fenêtre et volèrent une table et de divers objets mobiliers qui ont été revendus par les femmes Marescaux et Diellam.

L'importance de ces vols s'élève à 1400 francs environ.

De mauvais renseignements sont recueillis sur les accusés.

Mondin est condamné à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Gandi est condamné à 3 ans de prison.

Louise Diellam et Eulalie Marescaux sont acquittées.

Cour d'assises de la Seine

Deux faux testaments

Paris, 24 mai. — L'audience est ouverte à midi. La parole est aussitôt donnée à M. Bertrand, président de la partie civile, c'est-à-dire de MM. Olivier de la Houssinière et de Brion, héritiers légitimes de M. Adolphe de la Houssinière.

Dans un langage d'une sobriété et d'une correction remarquables, l'élément accusé s'attache à démontrer que jamais M. Adolphe de la Houssinière n'a eu un instant de sa vie la pensée d'instituer son frère héritier universel de ses biens.

L'audience, suspendue à deux heures, est reprise à deux heures vingt minutes pour la continuation de la plaidoirie de Me Thomas. Après lui, le ministère public prendra la parole, puis les avocats des accusés, Me Decori pour Guyard, et Me Demange pour Charpentier. Le verdict sera rendu dans la soirée.

Nouvelles à la Main

Police correctionnelle.

Le président, après avoir consulté l'assesseur de droite, se tourne vers celui de gauche :

— Votre collègue et moi, nous sommes tombés d'accord pour treize mois de prison.

— Non, pas treize!... jesais un peu superstitieux.

— Quatorze, alors?

Examen d'histoire naturelle.

— Dans quelle famille d'animaux placez-vous l'homme?

— Parmi les ruminants.

— Pourquoi, s'il vous plaît ?

— Parce qu'il a l'habitude de chumes.

BRULE-MAISON.

TRIBUNE PUBLIQUE

D....., le 23 mai 1892

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons protester de toutes nos forces contre le projet de loi sur la bière présenté par une partie des syndicats dite l'Union des Syndicats de France tel que le reproduit le journal *La Brasserie du Nord*.

Les départements du Nord sont représentés dans l'Union par un seul de leurs syndicats non comprenant que des brasseurs des grandes villes qui ont eu le tort de laisser assimiler les bières du Nord aux bières de luxe en établissant une taxe unique.

Nous admettons le projet en principe et consentirions même à augmenter encore les mesures proposées par le projet contre les fraudes mais nous tenons au maintien de la différence de taxe qui existe aujourd'hui entre les deux sortes de bière car le projet ne tend à frapper de taxe que uniquement la bière de luxe en maintenant à un taux plus de 1 fr. 50 l'hectolitre la bière du Nord; c'est la taxe que nous acquittons en ce moment, nous n'aurons donc aucun dégrèvement et les bières de luxe profiteraient seules de la réduction de taxe.

Veuillez agréer.

Un groupe de brasseurs.

Kermesses

26 mai, Fête de l'Ascension. — Don et Mouveaux.

29 mai. — Allennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Mouchaux, Provonge, Radinghem et Loos.

PETITE CORRESPONDANCE

Poret, Caudry. — Le conseil de préfecture n'a encore statué sur aucun cas.

Un assiste C. G. — Le dernier point comptera toujours pour gagner.

A. N., Fives. — La mairie vous délivrera les pièces nécessaires. — Actuellement, les engagements ne sont reçus que pour quatre ans ainsi qu'il.

L. D. C. — Il peut demander au ministère, mais n'a pas de droit à invoquer.

F. S. M. — Adressez-vous au directeur ; et pour les forêts, à l'inspecteur, à Lille.

A. J. L. — Adressez la demande au préfet ou au directeur des postes, avec copie de vos pièces militaires.

LE FLOTEUR

Etat-civil de Roubaix

Du 24 mai

Naissances. — Constant Toquenot, rue Jullroy. — Valentine Cuvelier, Grande-Rue. — Silvie Malfrère, rue de l'Epeule. — Henri Toulemonde, boulevard de Paris, 16. — Suzanne Vandenbulcke, rue de Denain, 101. — Pierre Hermans, rue Beaudimont. — Julien Debaede et Emile Segard, Hôtel-Dieu. — Germaine Dallet, boulevard de Paris, 72. — Suzanne Vanhoutte, rue Sébastopol, cour Saint-Martin.

Décès. — Mathilde Buscart, 3 ans, chemin de la Malcelerie. — Jules Bonte, 4 mois, rue Lacroix. — Jules Bouchez, 21 ans, hospice civil. — Emile Lemoine, 7 mois, rue Pierre, cour Beaune. — Depée Durbot, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Duvillier, 42 ans, rue de Roubaix. — Arthur Delecluse, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Adèle Diallium, 83 ans, rue Pierrepont, 72.

Etat-civil de Tourcoing

Du 23 mai

Naissances. — Céline Lavoux, rue du Virolois. — Marie Hessebaert, rue du Fontenoy.

Mariage. — Entre : Louis Dehay, 35 ans, magasinier, et Séphorine Pertel, 32 ans, mouleuse.

Décès. — Frédéric Lobiano, 50 ans, rue des Prats. — Bernard Vanhoutte, 4 mois, rue de Malmaine. — Colette Allet, 83 ans, rue Orions. — Marcial Dorremaele, 1 mois, rue de la Croix-Blanche. — Adolphe Gaes, 42 ans, rue du Chêne.

Du 24 mai

Naissances. — Suzanne Boulque, rue d'Anvers. — Gabrielle Anique, rue du Moulin. — Lucienne Dujley, rue Ambroise-Jean Didey, rue Winoc-Chocquel.

Décès. — Pierre Diallain, 6 mois, rue de Paris. — Marie Leignel, 84 ans, rue Etienne-Motte.

Etat-civil de Fives-Lille

Du 8 au 23 mai

Naissances. — Jeanne Watteau, sentier d'Annappes. — Marie Brulois, route de Lannoy. — Ernest Dépinoi, sentier de l'Eglise. — Alphonse Marcoux, Fives. — Victor Hacquelier, au Vingt-Sixième Lerouge, au Bressy.

Publications de Mariages. — Entre : Auguste Bouquet, marchand de coupons et Clémence Calleja, sans profession, Fives. — Emile Nottebart, ébéniste, Fives, et Laïtre Hourez, sans profession, Croix. — Jules Croix, journalier, Fives et Elmas Turgis, journalier, à Croix. — Désiré Chaff-ji, serrurier, à Fives et Marie Dalbard, soigneuse, à Croix.

Mariage. — Néant.

Décès. — Germaine Dupir, 7 mois, route de Roubaix.

Etat-civil de Wattrelos

Du 19 au 19 mai

Naissances. — Hélène Harmint, rue du Moulin. — Henri Demesmacker, Hounzrde. — Elise Rousseau, Cadetpre. — Elie Bédrumeau, rue Sainte-Marguerite. — Laurent Lepoutre, Crétinier. — Alexandre Kimmel, Laboureur. — Maxime Tack, Sapin-Vert. — Charles Provoyl, Hounzrde. — Clémence Debackère, Toquet. — Louise Vercruysse, Vieille-Place. — Camille Steenhaut, Crétinier. — Henri Demortier, Grimonpont. — Léa Vandendriessche, Bas-Chemin. — Everette Florin, Paradis. — Albert Vandevelde, Crétinier. — J.-B. Lalot, Hounzrde.

Décès. — Joseph Vanonacker, 33 ans, Hounzrde. — Jules Roulangé, 3 ans, Laboureur. — Marie Dulamal, 34 ans, rue du Bureau. — Elise Declercq, 7 ans, Hounzrde. — Alphonse Legros, 20 ans, Secrand, Vieille-Place. — Emile Tilbergheim, 20 mois, rue du Moulin. — Clémence Vandenbecke, 41 ans, rue de l'Industrie. — Marie Gansemann, 1 mois 1/2, Crétinier. — Louis Hallemmoinx, 19 mois 1/2, Petit-Paris. — Paul Her, 3 mois 1/2, Crétinier.

Mariages. — Entre : Théophile Lepoutre, monteur de chaînes et Marie Lanneau, sans profession. — Alfred Florin, agent de ville et Julie Gequière, ménagère.

Publications de mariages du 15 mai. — Entre : Charles Decruyenaere, tisserand et Marie Chambon, sans profession. — Louis Bailleux, peigneur et Clémence Debackère, soigneuse. — Henri Brunel, tisserand et Marie Lamey, sans profession. — Gustave Lemesre, tisseur, et Elise Hennebelle, soigneuse.

PLUS DE CHAUVES!
Ni de CHEVEUX GRIS
Repousse certaine à tout âge
CROISSANCES ÉTONNANTES de cheveux
Premier prix Exposition Universelle
Le remède des Dames pour la
POMMADE COMPOSÉE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice
qui supprime les tiraillements, empêche de blanchir augmente le volume et l'éclat des plus belles chevelures.
Efficace de quelques applications, et agit sur les cheveux gris.
Le pot franco par la poste, 6 fr. ; 6 pots franco, 21 fr.
Mme LECHAUX, Pharm. Cie, rue St-Honoré, 184, PARIS.
Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fauvel ; Dessez et Cie ; Coutenier, Pharmacie centrale Gobert et Cie ; Decombais, rue Public. — A Tourcoing : Mlle Brisseau ; Vanoutryve ; Clémentoni ; M. Salem Boulet. — A Armentières, A. Berrier. — A Maubeuge, M. Huart, Dupuis, rue de Mons. — A Douai, Bécourt-Bécourt, M. Dutertre, pharmacien. — De Bé, Th. rue de la Cour, à Houdschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

GUERISON RADICALE des Maladies Secrètes PEAU ET DES MALADIES DE LA Dartres, eczémas, ulcères variqueux
Traitement rationnel par M. VANDENDRIESSCHE
Pharmacien de 1re classe
LILLE, 6, rue Publia, 6, LILLE
consultations gratuites

UN PRÊTRE a trouvé le secret de soulager instantanément et de guérir radicalement les Cors, Durillons, Œils-de-Perdrix, Dartres, Eczémas avec le BAUME ANTONIO. — Prix : 1 fr. 50 le flacon.
Dépôt général : Lille, Pharm. Bruneau, 71, rue Nationale. 433

BULLETIN LAINIER
MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing
Du 24 Mai
Cote officielle de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour	TYPE 3 B F Cote préc.	TYPE 3 B F Cote jour
Janvier	4 90	—	—	—	—	—
Février	4 90	—	—	—	—	—
Mars	4 90	—	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—
Mai	4 [illegible]	—	—	—	—	—
Juin	4 70	4 70	4 60	4 60	—	—
Juillet	4 70	—	—	—	—	—
Août	4 70	—	—	—	—	—
Septembre	4 80	—	—	—	—	—
Octobre	4 85	—	—	—	—	—
Novembre	4 85	—	—	—	—	—
Décembre	4 85	—	—	—	—	—

Peignés d'Australie

	Type 1		Type 2	
Janvier	—	—	Juillet	4 55
Février	—	—	Août	—
Mars	—	—	Septembre	—
Avril	—	—	Octobre	—
Mai	—	—	Novembre	—
Juin	4 65	—	Décembre	—

DÉTAIL DES VENTES
CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING
Contrat 1

Juin	15,000	à 4.70
Septembre	20,000	à 4.80
Octobre	5,000	à 4.85

Total de la journée : 40,000 kilos.
Tendance calme.

Anvers, 24 mai

Peignées allemandes de la Plata

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 juillet, 0.00 0/0; août, 0.00 0/0 septembre, 00.00

Contrat B

Février, 0.00 0/0; mars, 0.00 0/0; avril 0.00 0/0, mai 4.60 0/0, juin, 4.65 0/0; juillet, 4.65; août, 4.70 1/2; septembre 4.72 0/0; octobre, 4.75 0/0 ; novembre, 4.75 0/0; décembre, 4.77 1/2; janvier, 0.00 0/0.

Ventes : 20.000 kil.

Marché calme. Ventes en disponible 16 balles Plata en suint.

PARIS, 24 mai (*Dépêche spéciale*)

Huile de Colza		Huile de Lin	
	24		24
Courant	55 — 56 —	Courant	45 — 46 00
Mars	56 75 —	Juin	46 — 46 50
4 m.	56 25 56 50	4 m.	45 25 45 50
4 dern.	57 — 57 50	4 dern.	47 — 47 50

ALCOOLS

PARIS, 24 mai. — (*Dépêche spéciale*)

Spiritueux		
	24	25
Courant	43 25	44 25
Juin	45 —	46 25
4 Chasses	45 —	47 50
4 derniers	43 50	42 25

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours précédent
Sucre N° 3 (88 degrés)	— — — —	36 25 — —
» 3 acquitté	— — — —	37 — —
» blanc type N° 3	— — — —	39 50 — —
» pain 6 kil. N° 1	108 — — —	108 — —
Betteraves disponibles	— — — —	46 50 — —
Mélasses	— — — —	17 50 — —
3/6 de disponible	— — — —	35 — —

PARIS, 24 mai — (*Dépêche spéciale*).

Sucre indigène		
Roux 88°	36 75	— —
	24	25
Sucres blancs		
Courant	35 62	35 12
Juin	37 —	36 —
Juillet-A.	37 37	35 50
4 derniers	35 62	35 50
Raffiné	103 — 4	— —

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 24 mai (*Dépêche spéciale*).

Farines		
	24	30
Courant	51 00 52 00	J.-A. 53 —